

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

APR 6 - 1972

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
T/PET.8/39
28 mars 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU PANGU PATI CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DE LA NOUVELLE-GUINEE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

Port Moresby
Le 17 février 1972

Secrétaire général

Attention Djermakoye
Secrétaire général adjoint
Nations Unies

New York

PANGU PATI ADRESSE PETITION CONSEIL TUTELLE DOCUMENT OFFICIEL REMIS MISSION ONU
NOUVELLE-GUINEE RECLAME ENQUETE SUR ENLEVEMENT DEFINITIF PAR GOUVERNEMENT AUSTRALIEN
DE TOUS DOCUMENTS OFFICIELS POLITIQUEMENT EMBARRASSANTS SE TROUVANT DANS SERVICES
ADMINISTRATIFS ET ARCHIVES DE NOUVELLE-GUINEE STOP ENLEVEMENT EN COURS ACHEVEMENT
PREVU AVANT PREMIERE SEANCE CHAMBRE ASSEMBLEE NOUVELLE STOP COPIE DOCUMENT SUIV

SOMARE

Pangu Pati,
P.O. Box 623,
PORT MORESBY
Papua New Guinea

Secrétaire général

Attention Djermakoye
Secrétaire général adjoint
Nations Unies

New York

Monsieur,

Comme le Président de notre Groupe parlementaire vous en a informé par télégramme en date du 17 février 1972, le Pangu Pati a essayé de remettre à la Mission de visite de l'Organisation des Nations Unies une pétition concernant l'enlèvement par le Gouvernement australien de documents officiels se trouvant dans ses services administratifs au Papua-Nouvelle-Guinée. Mais la Mission a décidé qu'il n'entraît pas dans ses attributions d'accepter cette pétition, et que seul le Conseil de tutelle lui-même était compétent pour la recevoir.

Nous avons été déçus par l'attitude de la Mission, car nous pensons que les autorités australiennes ont fait exprès de procéder à l'enlèvement des documents en pleine campagne électorale, alors que le Parlement n'est pas encore réuni et que cette question ne peut faire l'objet d'un véritable débat. Or la nouvelle Chambre d'assemblée ne siègera pas avant la fin du mois d'avril, date à laquelle il est prévu que les archivistes australiens auront terminé l'enlèvement des dossiers. Je sais également que le Conseil de tutelle ne se réunira pas avant le mois de mai, alors que là également il sera trop tard. L'Organisation des Nations Unies a-t-elle la possibilité de prendre immédiatement des mesures pour arrêter les opérations en cours jusqu'à ce que cette question puisse être examinée de près par toutes les autorités compétentes?

Vous trouverez ci-joint deux copies de notre pétition, qui établit les faits en détail. Nous avons de toute évidence rédigé cette pétition comme si elle était destinée à la Mission de visite; nous l'adressons maintenant au Conseil de tutelle et au secrétariat qui en dépend.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du PANGU PATI,

(Signé) A. M. KIKI

PETITION ADRESSEE AU CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES

Objet : Enlèvement par le Gouvernement australien de documents officiels se trouvant dans ses services administratifs au Papua-Nouvelle-Guinée

Au nom du PANGU PATI, j'ai l'honneur d'adresser la présente pétition à la Mission de visite de l'Organisation des Nations Unies au Papua-Nouvelle-Guinée, en sa qualité de représentant du Conseil de tutelle des Nations Unies, pour qu'elle enquête de toute urgence sur l'enlèvement définitif de documents officiels de l'Administration du Papua-Nouvelle-Guinée auquel des fonctionnaires du Commonwealth Archives Office procèdent actuellement au nom du Gouvernement australien, et pour qu'elle prenne immédiatement les mesures permettant d'arrêter cette opération.

Le Bureau du PANGU PATI note que l'objectif principal de la Mission de visite, en se rendant au Papua-Nouvelle-Guinée, est de jouer un rôle d'observateur à l'occasion des élections nationales qui doivent avoir lieu prochainement. Le Bureau estime que le Gouvernement australien a choisi délibérément de faire coïncider l'enlèvement des documents avec la période électorale, et qu'il s'agit par conséquent d'une question qui devrait relever directement de la compétence de la Mission. En outre, comme le Conseil de tutelle ne siège pas en ce moment, le Bureau a pensé que la meilleure solution pour faire adopter les mesures urgentes qu'exige la situation consistait à présenter cette pétition à la Mission de visite.

Voici les faits pertinents dont le Bureau a eu connaissance :

Le 1er février 1972, le Gouvernement australien a diffusé le communiqué suivant :

"Examen des archives des services de l'Administration du Papua-Nouvelle-Guinée par des fonctionnaires du Commonwealth Archives.

Le Département des Territoires extérieurs a chargé des fonctionnaires du Commonwealth Archives Office de consulter les archives des services de l'Administration du Papua-Nouvelle-Guinée en vue de compléter, du point de vue australien, les archives intéressant l'Administration du Papua-Nouvelle-Guinée.

M. Barnes, ministre des Territoires extérieurs, a déclaré que les fonctionnaires avaient commencé aujourd'hui leurs travaux à Port Moresby.

M. Barnes a indiqué que l'étude, la reproduction et le transfert de certains documents en Australie constituaient l'une des mesures préliminaires destinées à éviter une dislocation de l'Administration pour le cas où les populations du Papua-Nouvelle-Guinée se prononceraient en faveur de l'autonomie au cours de la prochaine législature.

La conservation de certaines archives, australiennes pour la plupart, serait transférée en Australie. Certains documents présentant un intérêt historique ou autre pour l'Australie seraient reproduits.

La grande majorité des archives resteraient au Papua-Nouvelle-Guinée, étant donné qu'elles représentent une partie essentielle de l'héritage de cette jeune nation.

M. Barnes a dit que toutes les dépenses seraient à la charge du Gouvernement du Commonwealth."

Le lendemain, le bulletin hebdomadaire Inside New Guinea publiait l'article que voici :

"ENLEVEMENT DE DOSSIERS 'GENANTS' - Trois chercheurs du Commonwealth Archives australien de Canberra, recherchent dans les archives des services de l'Administration du Papua-Nouvelle-Guinée, les dossiers 'gênants' et autres documents qui risqueraient de susciter des difficultés quand ce pays aura accédé à l'autonomie. Les trois fonctionnaires qui se sont mis à l'ouvrage aujourd'hui même devront travailler contre la montre afin de terminer leurs travaux pour la fin du mois d'avril au plus tard.

La nouvelle Chambre qui sera composée de 107 membres (100 élus, sept nommés) se réunira pour la première fois le 20 avril et, peu après, le Ministre principal sera élu pour la première fois par ses pairs, de sorte que le nouveau Conseil exécutif pourra rapidement entrer en fonction. En théorie, le Ministre principal a le droit de consulter sans réserves tout dossier existant dans les services administratifs ou aux archives. Il se pourrait que certains des documents qu'il désire consulter risquent d'être gênants au fur et à mesure que les contacts diplomatiques se multiplieront entre l'Australie et un Papua-Nouvelle-Guinée devenu autonome.

C'est la raison qui a motivé l'enlèvement des documents gênants. L'opération semble avoir commencé il y a plusieurs mois : à cette époque-là, les Commonwealth Archives avaient essayé d'imposer leurs règlements aux archivistes du Papua-Nouvelle-Guinée qui leur avaient d'ailleurs opposé une certaine résistance. Maintenant que l'on prend des dispositions pour installer dans le pays les services d'une Haute Commission australienne, les Commonwealth Archives et les fonctionnaires qui sont chargés de l'établissement de la Haute Commission souhaitent disposer en propre de l'ensemble des archives retraçant l'Administration du Papua et de la Nouvelle-Guinée par l'Australie depuis 1906 et 1914 respectivement. Les Commonwealth Archives sont parvenues à convaincre le Département des Territoires extérieurs de Canberra, et maintenant les trois archivistes sont au travail. Ils rencontrent une certaine opposition de la part du département intéressé, étant donné surtout que les documents qui semblent 'gênants' pour Canberra ne sont pas considérés comme tels par certaines des autorités de Port Moresby. Il est hors de doute, qu'une fois devenu autonome, le Papua-Nouvelle-Guinée

pourrait, dans l'avenir, tirer profit de certains dossiers de l'Administration coloniale australienne comme arme politique contre l'Australie. Dans le même ordre d'idées, l'Australie pourrait disposer d'importants moyens de pression sur certains hommes politiques indigènes qui accèdent à la notoriété, grâce aux dossiers des Renseignements généraux et à ceux de l'Administration et des services de la sûreté.

Cependant, pour endormir les soupçons, M. C. E. Barnes, le ministre sortant qui était chargé des Territoires extérieurs, a essayé de noyer le poisson en déclarant que si l'on procédait à l'examen des archives, c'était uniquement pour 'compléter les archives de l'Australie en ce qui concerne son administration' du Papua-Nouvelle-Guinée. Demain, l'Agence de presse de Nouvelle-Guinée demandera au nouveau ministre, M. Andrew Peacock, de préciser ce que cette mesure recouvre exactement. M. Peacock arrive ici demain pour la première des deux visites rapides qu'il compte effectuer en moins de trois semaines."

Une semaine plus tard, le 9 février 1972, le même bulletin a consacré à cette même question un nouvel article ainsi rédigé :

"CES DOCUMENTS GENANTS - Il se pourrait que l'on demande à la Libraries Association of Australia de faire des représentations à Canberra, pour protester contre la décision de Canberra de faire disparaître des archives officielles tous les documents pouvant gêner les relations entre l'Australie et le Papua-Nouvelle-Guinée au moment de l'accession du Papua-Nouvelle-Guinée d'abord à l'autonomie et ensuite à l'indépendance politique totale. Trois fonctionnaires des Commonwealth Archives venus de Canberra passent les archives au crible et recherchent particulièrement les documents 'gênants'. La question sera abordée cette semaine lors d'une réunion du Bureau de la Libraries Association au Papua-Nouvelle-Guinée; celui-ci demandera peut-être au Bureau national de soulever le problème sur place avec Canberra."

Le 11 février, le Bureau du Papua-Nouvelle-Guinée de la Libraries Association of Australia a fait paraître le communiqué de presse suivant :

"Lors d'une réunion qu'il a tenue la nuit dernière, le Bureau a décidé à l'unanimité d'exprimer son inquiétude à l'égard du transfert en Australie des archives du Papua-Nouvelle-Guinée, comme l'a annoncé le Ministre des Territoires extérieurs dans le communiqué de presse 0248B en date du 1er février 1972.

Tout en félicitant l'Australie d'examiner et de reproduire certains documents dans le but de compléter les archives retraçant son administration du Papua-Nouvelle-Guinée, le Bureau considère que tout retrait de documents priverait d'archives complètes le Gouvernement indépendant du Papua-Nouvelle-Guinée ainsi que les futurs historiens de ce pays.

Les membres du Bureau du Papua-Nouvelle-Guinée désapprouvent le caractère vague du communiqué de presse du Ministre et déplorent que l'examen et le transfert des archives doivent être achevés avant la réunion de la nouvelle Chambre d'assemblée. Aucun historien ou homme politique du Papua-Nouvelle-Guinée n'a été consulté au sujet de la décision du Gouvernement australien.

Au cours de cette réunion, les participants ont exprimé des doutes sur la propriété de ces documents, estimant qu'ils appartiennent moins au Gouvernement australien qu'au futur Papua-Nouvelle-Guinée indépendant.

En outre, il se pourrait que le Gouvernement australien ne soit pas fondé à revendiquer la propriété des documents, étant donné que l'Australie se contente d'exercer une tutelle sur ce pays. Dans le cas du Territoire sous tutelle de Nouvelle-Guinée, la situation est encore plus claire : il est indéniable que l'ONU doit être consultée avant que les archives de l'Administration australienne ne soient transférées, probablement pour toujours.

Les participants expriment leurs inquiétudes à la suite d'un article paru dans un journal et selon lequel il s'agirait de documents 'gênants' qu'il convenait de faire disparaître pour éviter de mettre les gouvernements respectifs dans l'embarras après l'accession du pays à l'autonomie.

Les participants ont décidé de porter la question devant l'Administrateur et de demander au Président de la Libraries Association of Australia d'élever une protestation auprès du Ministre des Territoires extérieurs."

A ce jour, ni le Ministre actuel des Territoires extérieurs ni l'Administrateur par intérim n'ont fait de déclaration publique en réponse aux questions posées par le Bureau de la Libraries Association en Papua-Nouvelle-Guinée.

Les membres du Bureau du PANGU PATI, qui représentent les intérêts des populations de ce pays, déplorent profondément que le Gouvernement australien, qui, dans le cadre de son administration de la Nouvelle-Guinée, sert de tuteur aux Néo-Guinéens aux termes de l'Accord de tutelle, transfère, selon toute apparence, tous les documents détenus par l'Administration et dont il considère qu'ils pourraient nuire à ses intérêts en ce qui concerne le Papua-Nouvelle-Guinée. Ce faisant, il ne se préoccupe nullement de savoir si le transfert des documents ne risque pas de porter préjudice au futur Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée, qui doit devenir autonome dans un très proche avenir. Le Bureau considère que si le Gouvernement australien tient à compléter les archives relatives à son administration du Papua-Nouvelle-Guinée, le transfert d'archives se trouvant en Papua-Nouvelle-Guinée constitue une manière de procéder peu ordinaire et manifeste un mépris cruel pour les intérêts de la population autochtone de ce pays. Pourquoi le Gouvernement australien ne se contenterait-il pas de reproduire les documents qui l'intéressent?

Le fait que l'on mène cette opération au moment où tous les hommes politiques du Papua-Nouvelle-Guinée se trouvent dans leur circonscription pour y faire campagne en vue des élections à la nouvelle Chambre d'assemblée est, à notre avis,

tout à fait révélateur. Selon nous, c'est la preuve que le Gouvernement australien ne tient pas à discuter du transfert de ces documents avec les dirigeants autochtones de ce pays. Il est évident que le Gouvernement australien éprouvera des difficultés à faire accepter une telle opération par les responsables politiques du Papua-Nouvelle-Guinée, mais cette circonstance n'en donne pas pour autant au Gouvernement australien le droit d'agir "dans le dos" de ces responsables.

Il se peut que le Département de l'Administrateur abrite des documents très secrets que le Gouvernement australien aurait de bonnes raisons de faire disparaître de ce pays, tels que, par exemple, des communications entre le Ministre des Territoires extérieurs et l'Administrateur fournissant des détails sur des décisions adoptées récemment par le Cabinet et qui n'ont pas été rendues publiques. Toutefois, la manière tout à fait vague et ambiguë dont M. Barnes, l'ancien Ministre des Territoires extérieurs, a décrit les types de documents qui vont être transférés de notre pays en Australie, à savoir les documents qui sont "essentiellement australiens", et le caractère clandestin de toute cette opération de transfert qui intervient à un moment où tous les hommes politiques autochtones sont occupés à mener leur campagne en vue des élections nationales, sont de nature à susciter des doutes sérieux quant à la bonne foi du Gouvernement australien dans cette affaire. Lorsque la nouvelle Chambre d'assemblée se réunira pour la première fois le 20 avril, il est probable que la plus grande partie des documents en question aura été transférée.

Nous attendons de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'organe chargé de surveiller la tutelle exercée par l'Australie sur la Nouvelle-Guinée, qu'elle procède à une enquête approfondie sur la question, par l'intermédiaire de la Mission de visite qui est sur le point d'arriver ici. A notre avis, l'ONU devrait inviter le Gouvernement australien à suspendre toute opération de transfert de documents, tant que le gouvernement élu de ce pays n'aura pas eu la possibilité de débattre de cette question très importante et de se mettre d'accord avec le Gouvernement australien sur le type, forcément limité, de documents qui pourra (le cas échéant) faire l'objet d'un transfert.

Si l'on ne prend pas immédiatement des mesures propres à amener le Gouvernement australien à annuler toutes dispositions dans ce domaine, nous craignons qu'un nombre considérable de documents d'une grande importance sur le plan administratif, politique et historique pour le gouvernement qui va être prochainement élu dans ce pays, soit très bientôt transféré à jamais de notre pays par les représentants du Gouvernement australien qui sont en train de passer au crible tous les dossiers de l'Administration.

Dans cette affaire, il est évident que les Papouans et les Néo-Guinéens ont des intérêts identiques, et que tout accord conclu éventuellement entre l'Australie et les représentants de l'ONU devra porter également sur les archives du Papua.

Tout en admettant parfaitement que, le Papua n'étant pas un territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU est moins bien placée, comme elle l'est pour la Nouvelle-Guinée, pour contester les décisions de l'Australie au Papua, nous sommes persuadés, étant donné que les représentants de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies ont à maintes reprises déclaré que le Papua avait le même avenir que la Nouvelle-Guinée et qu'il était administré de la même manière, qu'il n'y a aucune raison pour que l'Australie n'accepte pas de suspendre le transfert de documents aussi bien du Papua que de la Nouvelle-Guinée, jusqu'à l'élection du nouveau gouvernement dans ces deux territoires.

Etant donné que les préparatifs en vue du transfert de documents du Papua-Nouvelle-Guinée sont déjà très avancés, nous implorons l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais possibles.

Le secrétaire national du PANGU PATI,

(Signé) Albert Maori KIKI

le 17 février 1972.
